



- **Un CE principalement consacré aux conséquences du plan d'austérité.**
- **Toujours cette obstination dogmatique à acheter des produits du marché.**
- **Mensonges, dérapages et omissions constatés sur les congés.**
- **Un budget DGSi à la baisse pendant 3 ans.**
- **Promotion et coudées franches pour G.Colas des Francs.**

FAR : la CFDT se couche.

Des collègues des opérations aériennes ont rapporté qu'un salarié de Lufthansa systems à qui l'on présentait les fonctionnalités des nos applications actuelles se demandait pourquoi on achetait leur produit. Nous aussi nous nous le demandons.

Cela fait des mois que nous luttons contre FAR, ce projet externalisé destructeur d'emplois. Il nous restait une dernière carte à abattre pour essayer d'éviter ce gâchis : conformément à l'article L2325-38 du code du travail qui stipule : «le comité d'entreprise peut recourir à un expert technique à l'occasion de tout projet important dans les cas énumérés aux articles L.2323-13 et L.2323-14. Le recours à cet expert fait l'objet d'un accord entre l'employeur et la majorité des membres élus du comité. Cet expert dispose des éléments d'informations prévus à ces mêmes articles. En cas de désaccord sur la nécessité d'une expertise, sur le choix de l'expert ou sur l'étendue de la mission qui lui est confiée, la décision est prise par le président du tribunal de grande instance statuant en urgence. ».

Nous étions prêts à saisir le président du tribunal de grande instance pour obtenir cette expertise. SUD Aérien, l'UNSA et FO ont voté POUR l'expertise.

La CFDT, en s'abstenant, a saboté cet ultime recours, pourtant elle avait voté « contre » FAR au CE de décembre. Elle est tellement liée dans la cogestion à la DGSi qu'elle prive le CE d'un contre pouvoir pourtant indispensable.

FAR : En CE DGSi l'UNSA vote contre FAR en CCE l'UNSA s'abstient sur le même sujet. Comprenez qui pourra...

**Plan industriel DGSi... L'Arlésienne !
Reporté à octobre 2011 ... A l'été 2012 ...
Tiens ... ??? ... En pleine 2^{ème} phase de
« Transform nos salaires en profits » ...
Autant dire à la St Glinglin !!!**

« 10 à 11 semaines de congé pas an ... »

(Edouard Odier en session du CE du 26 janvier 2012)

E.Odier aurait-il été marabouté ? Ou est-ce encore une technique d'affirmation et de martelage de contre-vérités comme pour la situation économique de l'entreprise ... Ils veulent nous faire croire n'importe quoi ! Finissent-ils par y croire eux-mêmes ?



Oui vous avez bien lu !

Le Directeur de la DGSi affirme en CE que nous avons 10 à 11 semaines de congés par an ! Avantage indu selon lui ! Chiche, donnez-nous ces 10 semaines de congés par an. Que compte-t-il donc pour arriver à ce chiffre ?

Les 5 semaines de congé légal ... les majorations basse activité...les RTT...les HI... et pourquoi pas les maladies ?

Il omet de dire que les RTT et les HI ne sont que du temps de travail supplémentaire par rapport aux 35 heures légales hebdomadaires qui est légitimement récupéré par les agents, comme si le temps qui n'est pas passé dans l'entreprise était forcément des congés !

Si il défend nos emplois et notre activité avec la même « rigueur » ... Il y a de quoi s'inquiéter !

Budget DGSi 2012 : en février !

Création d'une direction programme AF/KL ou « Comment faire du neuf avec du vieux ! »

C'est G. Colas des Francs qui en est chargé avec une définition des tâches un peu « fourre-tout ».

Comme à chaque « crise » la Direction DSGI réinvente la roue avec de vieilles recettes éculées censées dégager des économies, que les plus anciens d'entre nous ont déjà entendu maintes fois à l'occasion des crises du transport aérien du 11 septembre 2001, du SRAS et bien d'autres encore auparavant. **PETIT RAPPEL :**

Colas des Francs, c'est le responsable de la tristement célèbre réorganisation de DSD, -projet TAF- avec à la solde une suppression de 27 postes et en fait de réorganisation, une désorganisation totale du service avec des agents qui ne savent plus à quel saint se vouer. Comme les hiérarchiques sont tout aussi perdus, on vous laisse imaginer les dégâts.

C'est aussi l'inventeur de « ASK for IT », ou l'on sacrifie à la mode actuelle de faire exécuter par l'utilisateur des tâches normalement dévolues à la DSGI.

Colas des Francs assiste régulièrement aux réunions du CIGREF, le MEDEF de l'Informatique, où lui et ses pairs se creusent la tête pour diminuer toujours plus la masse salariale et externaliser des tâches. Devant un CV aussi éloquent, nous n'avons rien à attendre de bon des décisions qui seront prises par cette « nouvelle direction ». Quant à l'aspect « promotion » on peut constater que certains y ont accès, « crise » ou pas.

Le plan d'austérité est injustifié ! Plan d'austérité = appauvrissement des salariés La mobilisation contre ce plan est nécessaire

Comme nous l'avons démontré point par point lors de notre heure d'information syndicale, la situation économique de la compagnie ne justifie absolument pas le plan d'austérité drastique qui nous est imposé.

Si la situation était si grave la direction abolirait les privilèges, or ce n'est pas du tout ce qu'elle fait.

Les économistes sérieux préconisent pour éviter la grande récession, de rééquilibrer la répartition de la richesse produite : plus sur les salaires et moins sur les profits boursiers. Ce plan d'austérité serait nuisible pour les salariés et aggraverait le chômage. **Refusons-le !**

La direction dénonce la convention d'entreprise pour supprimer nos avantages sociaux. Il ne s'agit pas d'une vraie négociation puisque la direction n'a rien à donner en échange de ce qu'elle veut nous prendre.

En réalité : **il n'y a rien à négocier !**

C'est le moment ou jamais de dire à vos représentants syndicaux que vous ne voulez pas perdre vos avantages sociaux. Si au bout de 15 mois, aucun accord n'est signé, les salariés présents gardent les avantages individuels issus de la convention d'entreprise et des accords (IKV, majorations de nuit et de dimanche, primes...)

C'est le code du travail : article L2261-13

Plan d'austérité et quelques miettes !

Augmentation Générale des Salaires:

RIEN ni en 2012 ni en 2013

Avancement : RIEN pour les non-cadres.

0.6% pour les cadres (ce qui correspond à l'ancienneté qu'ils ne peuvent pas enlever).

Le cursus des jeunes cadres et CIAF est maintenu (respectivement environ 4.5% et 3%).

Les **promos** qu'ils ne peuvent pas supprimer sont maintenues (non-cadres et règles filières quand elles existent, cadres et prise de poste).

Congés : + de 4 périodes possibles et poser plus de 3 jours RTT avant le congé annuel sera possible.

Donc pas de rattrapage 2011, rien en 2012 et 2013, cela peut s'estimer à une perte de plus de 6% à fin 2013. Cette perte nous poursuivra jusqu'à la fin de notre carrière, pouvant engendrer des dizaines de milliers d'euros de perte cumulées sur nos salaires et retraites. Quand on lit le titre de Concorde : « **j'ai confiance on va y arriver** » **MAIS A QUOI ?** A vous *

Que penser de dirigeants qui affichent un tel mépris des salariés, de leurs conditions de vie et de travail ?

* manger voler escroquer plumer

Départs Sous-traitants → Baisse de l'activité → Péril sur les sites → Alerte à DSA Toulouse

Malgré la transparence annoncée par De Juniac, la DSGI présente des chiffres maquillés sur la réduction de la sous-traitance, notamment à DSA, se contentant de chiffrer les départs, sans les confronter au pourcentage d'activité qu'ils représentent.

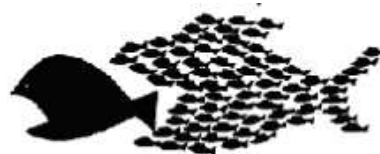
Ainsi, derrière la pseudo équité des 70 départs par site se cache une toute autre réalité : à Toulouse, les 65 départs à DSA représentent une part bien plus importante de l'activité développement du site, et les seuils d'alerte sont largement atteints pour l'emploi interne !

SUD AERIEN réfute le terme de sureffectif employé par fois à tort : c'est de la SOUS-ACTIVITE dont il s'agit et il est urgent que la direction présente un état des activités DSA sur l'ensemble des sites et procède à un rééquilibrage. En ces périodes d'économie, il est aberrant de payer des informaticiens toulousains en mission trois ou quatre jours par semaine à Valbonne, Paray ou Amsterdam comme cela se passe actuellement.

SUD AERIEN n'accompagnera pas le démantèlement de DSA à Toulouse et appelle tous les salariés concernés à résister aux pressions de mutation vers d'autres secteurs. Une lecture attentive des chiffres fait apparaître un impact relativement faible dans l'agence Finances/RH ou le taux de sous-traitance est très élevé. Ces services ne peuvent-ils fonctionner sans personnel externe ? SUD Aérien propose, pour faire des économies, la ré-internalisation de cette activité et l'embauche des sous-traitants en place.



OU



A vous de choisir !